



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent trente-sixième session
Rome, 13-15 septembre 2022

Mémorandum d'accord entre la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company, Inc. Kenya, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique et le FIDA

Cote du document: EB 2022/136/INF.2

Date: 10 août 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Création d'un fonds fiduciaire pour l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique ([EB 2021/VBC/7](#)), Proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes ([EB 2021/VBC/10](#)).

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note du mémorandum d'accord entre la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company Inc. Kenya, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique et le FIDA relatif à l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique.

Questions techniques:

Bettina Prato

Conseillère politique et technique supérieure
auprès du Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
courriel: b.prato@ifad.org

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante:
<https://webapps.ifad.org/members/eb/135/docs/french/-135-R-28.pdf>.

Mémorandum d'accord entre la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company, Inc. Kenya, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique et le FIDA

1. En avril 2022, le Conseil d'administration a examiné la proposition figurant dans le document EB 2022/135/R.28, et a approuvé la recommandation suivante:

« Conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président du FIDA à conclure et signer le Mémorandum d'accord entre le FIDA, la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company Inc. Kenya et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, selon les modalités décrites ci-dessus. »
2. Comme suite à l'approbation du document EB 2022/135/R.28 par le Conseil d'administration, le Mémorandum d'accord signé par le FIDA, la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company Inc. Kenya et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique est présenté en annexe.

Mémorandum d'accord signé entre la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company Inc. Kenya, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique et le FIDA

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

BETWEEN

THE BILL & MELINDA GATES FOUNDATION

MCKINSEY & COMPANY, INC. KENYA

ALLIANCE FOR A GREEN REVOLUTION IN AFRICA

AND

THE INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

This Memorandum of Understanding (hereinafter the "Memorandum" or "MOU") is entered into by and between:

- (a) The Bill & Melinda Gates Foundation ("BMGF" or the "Foundation") a private foundation headquartered in Seattle, WA (USA) and incorporated under the law of United States of America. BMGF's headquarter is located at 500 5th Avenue North, Seattle, WA, USA;
- (b) McKinsey & Company, Inc. Kenya ("McKinsey") with an office located at 2nd Floor, Mzima House, Mzima Springs Road, PO Box 66747-00800, Nairobi, Kenya;
- (c) Alliance for a Green Revolution in Africa ("AGRA") a non-profit organization incorporated on August 31, 2006 in the State of Washington in accordance with Section 501 (c) (3) of the Internal Revenue Code of the United States of America, with its principal place of business at West End Towers, 4th Floor, P.O. Box 66773, Westlands, 00800 Nairobi, Kenya; and
- (d) The International Fund for Agricultural Development ("IFAD") a specialized agency of the United Nations and an international financial institution, established by an international treaty in 1977. IFAD's headquarters is located in Via Paolo di Dono, 44, 00142 Rome, Italy.

BMGF, McKinsey, AGRA and IFAD hereinafter (each a "Party"; together the "Parties").

PREAMBLE

WHEREAS BMGF is a private foundation based in Seattle, Washington, USA, and a grant-making organization committed to accelerating the development of lifesaving advances in health and development to reduce the burden of disease in developing countries and to ensure that all people, especially those in disadvantaged communities around the world, secure their right to live healthy and productive lives. Through its Agricultural Development strategy, the Foundation supports farmers and governments in sub-Saharan Africa and South Asia seeking a sustainable, inclusive agricultural transformation - one that creates economic opportunity, respects limits on natural resources, and gives everyone equal access to affordable, nutritious food. The Foundation invests in public- and private-sector efforts to develop more effective systems for delivering products and services to smallholder producers. To develop more effective systems that deliver products and services to smallholder producers, the Foundation

supports government endeavors to develop and implement detailed agricultural development strategies that include clear milestones for progress.

WHEREAS McKinsey is a global management consulting firm that provides business management consulting services to clients across multiple industries. McKinsey contributes to societal good through a range of efforts spanning its client service and knowledge work, including through social responsibility collaborations in which it strategically works with other organizations on select social initiatives.

WHEREAS AGRA is an African-led partnership working to bring together governments, private sector, civil society and farmers to develop stable, sustainable growth for Africa's smallholder farmers. Its vision is a food secure and prosperous Africa achieved through rapid, sustainable agricultural growth, improved productivity and livelihoods of smallholder farmers in Africa and its mission is to trigger a uniquely African green revolution that will transform African agriculture into a highly productive, efficient, competitive and sustainable system that assures food security and lifts millions out of poverty.

WHEREAS IFAD is a specialized agency of the United Nations and an international financial institution, established by an international agreement (i.e. the Agreement Establishing IFAD) with the objective of mobilizing additional resources to be made available on concessional terms for agricultural development in developing Member States. In fulfilling this objective, IFAD shall provide financing primarily for projects and programmes specifically designed to introduce, expand or improve food production systems and to strengthen related policies and institutions within the framework of national priorities and strategies.

THE PARTIES TO THIS MEMORANDUM:

CONSIDERING the common interest of the Parties in promoting, according to their respective mandates, agricultural development and food security in developing countries;

CONSIDERING that the Parties jointly conceived and are founding members of the African Agricultural Transformation Initiative (AATI), an Initiative that is intended to build, and help to coordinate, effective and sustainable delivery mechanisms that can implement policies and programs to facilitate agricultural transformation and prioritize food systems transformation, inclusion and sustainability;

CONSIDERING that IFAD and BMGF entered into a Grant Agreement in October 2021, whose objective is to support the AATI ("Grant Agreement");

CONSIDERING that IFAD's Executive Board approved the establishment of the AATI multi-partner Trust Fund, with IFAD acting as Trustee. This Trust Fund shall be capable of seeking and accepting contributions and funding from IFAD non-Member States and other non-state actors, including multilateral organizations, philanthropic individuals and foundations, and any other interested entities. All resources received shall be used for the implementation of the AATI.

RECOGNISING their common efforts in the implementation of the AATI, the benefits of cooperation between them in supporting the AATI and the benefits deriving from clarifying their respective contribution to the initiative through a joint Memorandum, as may be consistent with their respective policies and rules, for achieving their shared objectives; and

DETERMINED to establish a strategic and operational cooperation to best serve their common interest in supporting the successful implementation of the AATI;

HAVE REACHED THE FOLLOWING UNDERSTANDING:

SECTION 1

PURPOSE

- 1.1. The purpose of this Memorandum is to establish a mutually beneficial framework for cooperation between the Parties, with a view to facilitating collaboration in supporting the AATI.

SECTION 2

AREAS OF COOPERATION

- 2.1 In accordance with their respective mandates, policies and rules, the Parties will seek opportunities for collaboration in supporting the implementation of the AATI, which will draw upon their complementary capacities, resources and expertise, in a number of areas, including but not limited to:
 - 2.1.1 Support to the development of expressions of interest by countries
 - 2.1.2 Advisory support and access to technical expertise mobilized through the AATI
 - 2.1.3 Partnerships and outreach to facilitate the success of the AATI.

SECTION 3
CONTRIBUTIONS BY THE PARTIES

- 3.1 The specific contribution by each Party may vary depending on country context. The Parties hereby agree that they will provide the following contributions:

3.1.1 Roles of IFAD

- a. IFAD will host the Central AATI team and manage the dedicated multi-donor Trust Fund.
- b. As the Administrator of the Trust-Fund, IFAD will provide administrative, legal, financial and other support services.
- c. As a sector expert in agricultural development, IFAD will leverage this expertise to support strategy formulation, the delivery of flagship projects, and the adoption of M&E best practices on an as needed manner, subject to alignment with existing IFAD country programmes.
- d. Recruit the Executive Director of the Central AATI in accordance with IFADs policies and procedures.
- e. It will leverage its contacts to facilitate the reach of the AATI to countries where there is demand for its activities and where other partners may have less developed networks.

3.1.2 Roles of the Bill & Melinda Gates Foundation

- a. BMGF will contribute expertise gained from supporting previous successful delivery unit infrastructure initiatives (including the Ethiopian Agricultural Transformation Agency) and support in resource-mobilization efforts.
- b. Drawing on its understanding of the local landscape of ongoing initiatives, relevant players and available tools/methodologies, BMGF will support the AATI in working closely with relevant in-country partners and pursuing a complementary approach to avoid duplication or parallel efforts.
- c. In addition, the Foundation can help limit fragmentation by evaluating its portfolio of delivery investments in selected countries and ensuring the different grants' complementarity to deliver optimal delivery support to countries.
- d. BMGF may facilitate linking the national ATAs to the innovations and tools produced through its relevant, existing programs.
- e. Furthermore, BMGF will leverage its wide networks to further strengthen the AATI's stakeholder management and networking, including in the political

space, relevant business communities, but also by extending its reach of development partners.

- f. For the avoidance of doubt, nothing contained in this Memorandum shall be interpreted as a commitment of future funding by the Foundation.

3.1.3 Roles of McKinsey

- a. McKinsey will provide *pro bono* implementation support, drawing upon its experience in establishing delivery units (for example, in Morocco), building digital tools and performing diagnostics, forging private sector partnerships, building leadership capacity, and facilitating knowledge exchange.
- b. McKinsey will draw upon its strength as an efficient private sector organization with strong capacity and experience gained through its "McKinsey Center for Agricultural Transformation".
- c. In line with McKinsey's operating model, its contribution may take the form of dedicated "SWAT" team support for specific periods of time, or secondment of team members to national or central AATI teams.
- d. Depending on context, McKinsey may support the design of national delivery infrastructures, support relevant diagnostics for digital tools and solutions to support ATA flagships, support ATAs' outreach to private sector partners, or support the creation of government leadership development.
- e. McKinsey may also help coordinate and integrate knowledge sharing by helping to build a platform to distribute learnings and facilitate direct networking between AATI participants and other stakeholders.
- f. McKinsey's participation in this MOU (including the duration and nature of its support) is subject to internal annual review and approval.

3.1.4 Roles of Alliance for a Green Revolution in Africa

- a. Alliance for a Green Revolution in Africa will facilitate AATI implementation and resource mobilization by leveraging its strong relationships with governments, deep policy and political economics expertise, and ability to navigate complex political landscapes and processes.
- b. AGRA will play a key role in identifying and analysing potential countries and policies to support and in facilitating the integration of AATI into existing initiatives and leveraging previous lessons learned in the area of delivery units.

- c. Depending on context, AGRA may contribute human resources at the central AATI and/or country ATA country level, in different modalities depending on whether AGRA does or does not have a presence in a selected country.
- d. In countries where AGRA has a presence or extensive relationships, potential capabilities that it brings to the AATI include: trusted advisory support to governments to shape their visions and strategies, prioritize investments, and design and mobilize financing for flagship initiatives; tools and technical support to strengthen national capacity and leadership to drive implementation and results (e.g. through the CAPA programme); support to government on tools and models for cross sectoral coordination, including by strengthening instruments for donor working groups, agricultural working groups, and other multi-stakeholder platforms.
- e. AGRA will also continue to support governments to develop and/or improve their M&E performance management systems, use data and evidence to inform policy design, reform, and implementation and support leadership capacity building, and will work with countries to pick best practices and models and support mutual accountability systems.
- f. Finally, AGRA will continue to support governments to implement flagships in countries where it has a presence. In other countries, AGRA could contribute its existing relationships in country, its capacity strengthening, leadership and institutional support capabilities.

SECTION 4

GOVERNANCE ARRANGEMENTS

- 4.1. All Parties will contribute to the governance of the AATI by designating a senior official to participate along with any additional donor representatives or annually appointed external –experts in the AATI steering committee (the “Steering Committee”), which will act as a consensus-based decision-making body for the AATI. The remit of the Steering Committee will include annual strategic planning, country selection, budget, approval of large resource investments, and intellectual property management. IFAD’s rules and procedures will be followed in undertaking the operational and administrative aspects of the AATI. The Steering Committee will meet quarterly and be updated twice a year on overall progress on the AATI.
- 4.2 The Steering Committee will be chaired by an appointed delegate of the Parties. The position of the chairperson is purely administrative, with no stand-alone decision making power.

- 4.3. A Council of Advisors will be appointed in a manner to be determined by the Parties to support and guide the Steering Committee on strategic decisions.

SECTION 5 CONSULTATION

- 5.1. The Parties will keep each other informed and, whenever necessary, consult each other on matters of mutual interest related to the AATI, in the context of its implementation and governance structures.

SECTION 6 EXCHANGE OF INFORMATION

- 6.1. As it relates to the scope of this MOU, the Parties hereto will exchange relevant information and data on matters of common interest to them and collaborate in the collection, analysis and diffusion of such information and data, subject to their respective policies and procedures relating to disclosure of information.
- 6.2. The Parties may disclose to the general public this MOU and information related to this MOU in accordance with their respective policies. However, the Parties agree that all documents or information exchanged between the Parties in the course of the implementation of this MOU will not be disclosed to third parties by the Party receiving such documents or information without prior written consent of the other Party.

SECTION 7 USE OF NAME AND EMBLEM, FORM OF ACKNOWLEDGEMENT

- 7.1. Neither Party shall use the name, emblem of the other Party, or any abbreviation thereof, in connection with its business or for public dissemination without the prior expressly written approval of the other Party in each case.
- 7.2. The Parties will first consult with each other concerning the manner and form of any publicity or acknowledgment of the other Party's support regarding any activities undertaken pursuant to this MOU.

SECTION 8
INTELLECTUAL PROPERTY

- 8.1. The Parties may agree in writing on the ownership of any intellectual property rights that may arise in any work or product which may result from the collaborative activities undertaken under this Memorandum.
- 8.2. The Parties acknowledge that all Funded Developments and associated intellectual property rights arising under this Project will be managed in a manner that ensures Global Access. "*Funded Developments*" means the products, services, processes, technologies, materials, software, data, other innovations, and intellectual property resulting from the Project (including modifications, improvements, and further developments to Background Technology). "*Global Access*" means: (a) the knowledge and information gained from the Project will be promptly and broadly disseminated; and (b) the Funded Developments will be made available and accessible at an affordable price to people most in need within developing countries.
- 8.3. Unless otherwise set forth in writing, each Party shall retain ownership of any and all products, services, processes, technologies, materials, software, data, or other innovations, and intellectual property created by the Party or a third party prior to or outside of the Project that is used as part of the Project ("Background Technology").
- 8.4. For the avoidance of doubt, no Party shall acquire any right or license to another Party's intellectual property, including any Background Technology, except as mutually agreed in writing.

SECTION 9
GENERAL PROVISIONS

- 9.1. This Memorandum reflects the views and intentions of the Parties to cooperate on a non-exclusive basis, expressed in good faith, but without the creation of any legally binding obligation or the incurrance of any liability on the part of any of them.
- 9.2. It is understood and agreed that nothing in this Memorandum: (a) will constitute, or be construed as an offer, promise or undertaking by the Parties to finance all or in part any activity identified in or pursuant to this Memorandum; (b) shall be construed to create a joint venture, partnership, agency relationship, employment relationship, or any other relationship that may result in vicarious liability between

or among the Parties; (c) shall be construed to create any commitment on the part of any Party to give preferred treatment to the other Party in any matter contemplated under this Memorandum.

- 9.3. Any activity that may be identified by the Parties under this Memorandum will, as appropriate, be subject to separate supplementary arrangements or agreements to be concluded between the Parties on a case-by-case basis which will detail the specific form and content of the activities, address the obligations and liabilities of each Party in relation to those activities and the terms and conditions applicable thereto.
- 9.4. Any differences arising out of, or in connection with, the interpretation or application of any provision contained in this Memorandum will be resolved amicably through consultations between the Parties.
- 9.5. Nothing in this Memorandum, or relating thereto, shall be construed as constituting a waiver, renunciation or other modification of any of the rights, privileges, immunities and exemptions enjoyed by IFAD under the Agreement Establishing IFAD, the Convention on the Privileges and Immunities of the Specialized Agencies of the United Nations, and under any other document, international treaty or convention, or international customary law.
- 9.6. McKinsey's services shall not be deemed investment, legal, tax, accounting or other regulated advice. The Parties acknowledge that McKinsey does not supplant the other Parties management or other decision-making bodies and does not guarantee results. Each Party remains solely responsible for its decisions, actions, use of any deliverables and compliance with applicable rules, policies and procedures.

SECTION 10

COMMUNICATIONS AND COORDINATION

- 10.1. Each Party will designate an official (hereinafter referred to as "Official") who will be responsible for conducting relations under this Memorandum on its behalf. For the said purpose and until further notice, the Foundation will be represented by Enock Chikava, Interim Director, Agricultural Development Program, McKinsey will be represented by Omid Kassiri, Partner and AGRA will be represented by Dr. Apollos Nwafor, Vice President, Policy and State Capability. Until further notice, IFAD designates as its Official for the above-mentioned purpose Donal Brown, Associate Vice-President, Programme Management Department.

- 10.2. Any notice or other communication to be given or made under this Memorandum will be addressed and sent to the attention of the Officials at the addresses below or such other address as either Party designates by notice to the other Party:

For BMGF:

Enock Chikava
Interim Director, Agricultural Development Program
Bill & Melinda Gates Foundation
P. O. Box 23350
Seattle, WA 98109
E-Mail: Enock.Chikava@gatesfoundation.org

For IFAD:

Donal Brown
Associate Vice-President, Programme Management Department
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome
Italy
E-Mail: d.brown@ifad.org

For AGRA:

Alliance for Green Revolution in Africa,
West End Towers, 4th Floor,
Kanjata Road, Off Muthangari Drive, Off Waiyaki Way,
P.O. Box 66773,
Westlands 00800,
Nairobi, Kenya.
Attention: Dr. Apollos Nwafor
E-Mail: Anwafor@agra.org

For McKinsey:

McKinsey & Company, Inc. Kenya
2nd Floor, Mzima House, Mzima Springs Road
PO Box 66747-00800
Nairobi, Kenya
Attn: Omid Kassiri
Attn: General Counsel

SECTION 11**COUNTERPARTS AND ELECTRONIC SIGNATURE**

- 11.1 This MOU may be executed in counterparts all of which, when taken together, shall constitute one and the same agreement. The Parties may also sign and transmit to one another an electronic signature of this MOU as a PDF document via email transmission, which signature shall be binding on the Parties as contained therein.

SECTION 12**EFFECTIVENESS, DURATION, TERMINATION AND AMENDMENT**

- 12.1 This Memorandum shall become effective upon signature thereof by the Parties.
- 12.2 It will have a duration of three (3) years. Such period may be extended by mutual written consent of the Parties three (3) months prior to the expiration of the Memorandum.
- 12.3 The Memorandum may be terminated by either Party by giving at least ninety (90) days' advance written notice to the other Parties. Any termination of this Memorandum shall be without prejudice to the orderly completion of any ongoing cooperation activity and any other rights or obligations of the Parties under any legal instrument executed pursuant to this Memorandum.
- 12.4 The Parties to this Memorandum shall consult each other on any amendment required regarding the terms of this Memorandum. Any such amendment shall be made in writing and shall become effective after signature by all Parties.

IN WITNESS WHEREOF, the Parties, each acting through its duly authorized representative have executed this Memorandum in the English language.

BILL & MELINDA GATES FOUNDATION



Name: Rodger Voorhies
Title: President, Global Growth and Opportunity

Date: 06/28/22

Place: Seattle WA

MCKINSEY & COMPANY, INC. KENYA



Name: Omid Kassiri
Title: Managing Partner

Date: 29/06/2022

Place: Nairobi, Kenya

ALLIANCE FOR A GREEN REVOLUTION IN AFRICA

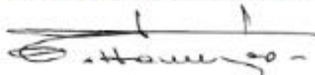


Name: Dr. Agnes Kalibata
Title: President

Date: 4th July 2022

Place: Nairobi, Kenya

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT



Name: Gilbert F. Houngbo
Title: President

Date: 5th July 2022

Place: Rome, Italy

MÉ MORANDUM D'ACCORD

ENTRE

LA BILL AND MELINDA GATES

FOUNDATION,

MCKINSEY & COMPANY INC. KENYA

**L'ALLIANCE POUR UNE RÉVOLUTION VERTE EN
AFRIQUE**

ET

LE FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

MÉ MORANDUM D'ACCORD

Le présent Mé morandum d'accord (ci-après le « Mé morandum ») est conclu entre:

- a) la Bill and Melinda Gates Foundation, (la « Fondation »), fondation privée de droit américain dont le siège se situe à Seattle, dans l'État de Washington, aux États-Unis à l'adresse suivante: 500 5th Avenue North, Seattle, WA, États-Unis,
- b) McKinsey & Company, Inc. Kenya (« McKinsey ») qui dispose d'un bureau à Nairobi, au Kenya à l'adresse suivante : 2nd Floor, Mzima House, Mzima Springs Road, P.O. Box 66747-00800, Nairobi, Kenya,
- c) l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (« AGRA ») organisation à but non lucratif constituée le 31 août 2006 dans l'État de Washington sous le régime de l'article 501 c) 3) de l'Internal Revenue Code (code des impôts) américain, dont le principal établissement se situe à l'adresse suivante: 4th Floor, West End Towers, P.O. Box 66773, Westlands, 00800 Nairobi, Kenya,
- d) le Fonds international de développement agricole (le « FIDA »), organisme spécialisé des Nations Unies et institution financière internationale, créé par un accord international en 1977, et sis Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italie,

désignés individuellement par le terme « Partie » et collectivement par « les Parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Fondation est une fondation privée basée à Seattle, dans l'État de Washington, aux États-Unis, qui œuvre, par l'octroi de dons, pour accélérer la production d'avancées vitales dans les domaines de la santé et du développement afin d'alléger le fardeau de la maladie pour les pays en développement et s'assurer que toutes les personnes, en particulier les populations défavorisées du monde entier, jouissent du droit à mener une vie saine et productive; que, dans le cadre de sa stratégie de développement agricole, la Fondation aide les agriculteurs et les gouvernements d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud à favoriser une transformation durable et inclusive de l'agriculture qui génère des possibilités économiques, respecte les limites des ressources naturelles et donne à toutes et à tous un accès égal à des aliments nutritifs à un coût abordable; que la Fondation investit dans des initiatives publiques et privées afin de faire émerger des systèmes plus efficaces pour la fourniture de produits et services aux petits producteurs; que pour cela, elle contribue aux efforts des gouvernements visant à concevoir et exécuter des stratégies détaillées de développement agricole contenant des étapes bien définies en matière de progrès;

ATTENDU QUE McKinsey & Company est un cabinet mondial de conseil en gestion des entreprises qui fournit ses services à des clients de divers secteurs d'activité, et que le cabinet contribue au bien collectif par différentes initiatives – service aux clients, connaissances ou autres – , notamment dans le cadre de collaborations ayant trait à la responsabilité sociale dans lesquelles le cabinet réalise des travaux stratégiques aux côtés d'autres organisations en faveur d'initiatives sociales sélectionnées;

ATTENDU QUE l'Alliance pour une révolution verte en Afrique est un partenariat piloté par des parties prenantes d'Afrique œuvrant pour réunir des gouvernements, des entités du secteur privé, des membres de la société civile et des agriculteurs afin de favoriser une croissance stable et durable au profit des petits exploitants agricoles d'Afrique; qu'elle vise à assurer la sécurité alimentaire et la prospérité de l'Afrique par une croissance agricole rapide et durable et l'amélioration de la productivité et des moyens d'existence des petits exploitants agricoles d'Afrique; qu'elle a pour mission d'entraîner une révolution verte exclusivement africaine qui transformera l'agriculture en un système hautement productif, efficace, compétitif et durable qui garantit la sécurité alimentaire et sort des millions de personnes de la pauvreté;

ATTENDU QUE le FIDA est un organisme spécialisé des Nations Unies et une institution financière internationale, créé par un accord international (l'Accord portant création du FIDA), dont l'objectif est de mobiliser et de fournir à des conditions favorables des ressources additionnelles destinées au développement agricole de ses États membres en développement, et qui, pour accomplir sa mission, finance principalement des projets et programmes destinés spécifiquement à mettre en place, à développer ou à améliorer les systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et les institutions connexes dans le cadre des stratégies et priorités nationales;

LES PARTIES AU MÉMORANDUM:

CONSIDÉRANT leur intérêt commun à promouvoir, conformément à leurs mandats respectifs, le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement;

CONSIDÉRANT également qu'elles ont conçu ensemble l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA) dont elles sont les membres fondateurs, initiative qui a pour objectif de créer des mécanismes de mise en œuvre efficaces et durables, qui permettent d'appliquer les politiques axées sur la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, et d'aider à leur coordination;

CONSIDÉRANT que le FIDA et la Fondation ont conclu un accord de don en octobre 2021, dont l'objectif est d'appuyer l'ITAA (« l'Accord de don »);

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la création du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'ITAA, dont le FIDA assure les fonctions d'administrateur, et que ce Fonds fiduciaire pour le secteur privé est habilité à solliciter et accepter des contributions et des ressources d'États non membres du FIDA et d'acteurs non étatiques, y compris des organisations multilatérales, des personnes philanthropes et des fondations, ainsi que de toute autre entité intéressée; et que toutes les ressources reçues serviront à la mise en œuvre de l'ITAA;

RECONNAISSANT leurs efforts conjoints en faveur de la mise en œuvre de l'ITAA, les effets bénéfiques de leur coopération pour soutenir l'ITAA et l'intérêt qu'elles auraient à déterminer expressément leur contribution respective à l'Initiative dans un mémorandum commun, dans le respect de leurs politiques et règles respectives, pour atteindre leurs objectifs communs;

DÉTERMINÉES à mettre en place une coopération stratégique et opérationnelle pour servir au mieux leur intérêt commun à faciliter l'exécution fructueuse de l'ITAA;

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE PREMIER

OBJET

- 1.1. L'objet de ce Mémorandum d'accord est d'établir un cadre mutuellement bénéfique de coopération entre les Parties afin de faciliter la collaboration en faveur de l'ITAA.

ARTICLE 2

DOMAINES DE COOPÉRATION

- 2.1. Conformément à leurs règles, politiques et mandats respectifs, les Parties cherchent des possibilités de collaborer aux fins de l'exécution de l'ITAA en tirant parti de la complémentarité de leurs capacités, ressources et savoir-faire respectifs dans un certain nombre de domaines, notamment:
 - 2.1.1. l'appui à l'expansion des manifestations d'intérêt des pays;
 - 2.1.2. la fourniture de conseils et l'accès à une expertise technique mobilisée par l'entremise de l'ITAA;

2.1.3. les partenariats et la sensibilisation visant à faciliter l'exécution fructueuse de l'ITAA.

ARTICLE 3

CONTRIBUTIONS DES PARTIES

3.1. La contribution de chaque Partie est susceptible de variations selon le contexte national. Les parties conviennent ici d'apporter à l'ITAA les contributions suivantes:

3.1.1. Fonctions du FIDA

- a. Le FIDA accueille l'équipe centrale de l'ITAA et gère le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs.
- b. En qualité d'administrateur du Fonds d'affectation, le FIDA fournit des services administratifs, juridiques et financiers, et autres services d'appui.
- c. En tant qu'expert du développement agricole, le FIDA mobilise ses connaissances spécialisées pour soutenir l'élaboration de stratégies, l'exécution de projets phares et l'adoption de bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation en fonction des besoins, sous réserve des conditions prévues par les programmes de pays du FIDA existants.
- d. Le FIDA recrute la directrice ou le directeur général de l'ITAA centrale conformément aux politiques et procédures du FIDA.
- e. Le FIDA s'appuie sur son réseau de relations pour faire davantage connaître l'ITAA dans les pays où il existe une demande pour les activités de l'Initiative et où son réseau est plus développé que celui des autres partenaires.

3.1.2. Fonctions de la Bill and Melinda Gates Foundation

- a. La Fondation apporte l'expertise qu'elle a acquise en promouvant des initiatives fructueuses dont l'infrastructure repose sur des unités d'exécution (comme l'Agence éthiopienne de transformation agricole) et épaula les efforts de mobilisation des ressources.
- b. Faisant fond sur sa bonne connaissance du paysage local des initiatives en cours, des acteurs concernés et des outils et méthodes disponibles, elle aide l'ITAA à travailler en étroite collaboration avec les partenaires nationaux concernés et à adopter une approche complémentaire pour éviter les doubles emplois ainsi que les interventions parallèles.
- c. En outre, le Fonds peut contribuer à limiter la fragmentation des activités en évaluant son portefeuille d'investissements d'exécution dans un certain nombre de pays et en veillant à la complémentarité des différents dons pour apporter aux pays un soutien optimal en matière de mise en œuvre.

- d. La Fondation peut faire le lien entre les agences nationales de transformation agricole et les innovations et les outils produits dans le cadre des programmes existants concernés.
- e. En outre, la Fondation tire parti de ses vastes réseaux et les élargit à de nouveaux partenaires de développement pour renforcer la gestion des parties prenantes de l'ITAA et leur mise en relation, y compris dans l'espace politique et les milieux d'affaires appropriés.
- f. Il est expressément clarifié qu'aucune disposition du Mémorandum ne peut être interprétée comme un engagement de financement futur par la Fondation.

3.1.3. Fonctions de McKinsey

- a. Le cabinet McKinsey fournit gracieusement un appui à l'exécution de l'ITAA, en mettant à profit son expérience relative à la création d'unités d'exécution (par exemple, au Maroc), à l'installation d'outils numériques et à la réalisation de diagnostics, à l'établissement de partenariats avec le secteur privé, au renforcement des capacités d'encadrement et au développement des échanges de savoirs.
- b. Il tire parti de sa force en tant qu'organisation efficiente du secteur privé dotée de solides capacités et d'une expérience acquise par l'intermédiaire de son Centre pour la transformation agricole.
- c. Conformément au modèle opérationnel du cabinet, sa contribution pourra prendre la forme d'une mise à disposition ponctuelle d'une équipe « de secours » dédiée, ou d'un détachement de membres de ladite équipe auprès des équipes nationales ou centrale de l'ITAA.
- d. Selon le contexte, McKinsey pourra soutenir la conception d'infrastructures nationales d'exécution, la réalisation de diagnostics adaptés d'outils et de solutions numériques aux fins de la bonne exécution des projets phares d'agences de transformation agricole, la coopération entre les agences de transformation agricole et les partenaires du secteur privé ou encore le renforcement de l'autorité de l'État.
- e. Le cabinet peut également concourir à la coordination et à l'intégration du partage des connaissances en participant à la construction d'une plateforme permettant de diffuser les connaissances acquises et de faciliter la mise en relation directe des participants à l'ITAA et des autres parties prenantes.
- f. La participation de McKinsey au présent Mémorandum (dont la durée et la nature du soutien apporté par le cabinet) est soumise à examen et à approbation internes chaque année.

3.1.4. Fonctions de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique

- a. L'Alliance pour une révolution verte en Afrique appuie la mise en œuvre de l'ITAA et la mobilisation de ressources grâce aux étroites relations qu'elle entretient avec les pouvoirs publics, à sa connaissance approfondie des politiques et de l'économie politique et à son aptitude à œuvrer dans des contextes et processus politiques complexes.
- b. L'AGRA joue un rôle essentiel dans le recensement et l'analyse des pays et des politiques à soutenir ainsi que dans la promotion de l'intégration de l'ITAA dans les initiatives existantes et la mobilisation des enseignements tirés sur les unités d'exécution.
- c. En fonction du contexte, l'AGRA pourra mettre des moyens humains à disposition de l'équipe centrale de l'ITAA et des agences nationales de transformation agricole, suivant différentes modalités selon que l'AGRA est présente ou non dans le pays en question.
- d. Dans les pays où l'AGRA est présente ou avec lesquels elle entretient des relations étroites, elle est susceptible de pouvoir favoriser l'exécution de l'ITAA: en fournissant aux pouvoirs publics des conseils éprouvés à même de les aider à construire leurs visions et stratégies, hiérarchiser leurs investissements par ordre de priorité, et concevoir et mobiliser des financements pour les initiatives phares; en apportant des outils et un soutien technique pour renforcer les capacités et la détermination à l'échelle nationale de façon à piloter la mise en œuvre et les résultats (par exemple au moyen du programme CAPA); en aidant les pouvoirs publics à mobiliser des outils et des modèles de coordination entre secteurs, y compris en renforçant les instruments destinés aux groupes de travail de donateurs, aux groupes de travail axés sur l'agriculture et aux autres plateformes multipartites.
- e. L'AGRA continue d'aider les pouvoirs publics à étoffer et à améliorer leurs systèmes de gestion de la performance en matière de suivi et d'évaluation, à utiliser des données et des éléments probants pour éclairer la conception, la réforme et la mise en œuvre des politiques publiques et à appuyer le renforcement des capacités de direction. En outre, elle aide les pays à choisir les pratiques et les modèles les plus adaptés et à soutenir les systèmes de reddition de compte mutuelle.
- f. Enfin, l'AGRA continue à aider les pouvoirs publics à mettre en œuvre leurs projets phares dans les pays où elle est présente. Dans les autres pays, l'AGRA pourrait mobiliser ses relations existantes dans le pays et ses capacités en matière d'appui institutionnel, de direction et de renforcement des capacités.

ARTICLE 4

ACCORDS DE GOUVERNANCE

- 4.1. Toutes les Parties concourent à la gouvernance de l'ITAA par la nomination d'un haut responsable qui participera, avec d'autres représentants de donateurs ou d'experts externes désignés chaque année, au comité de pilotage de l'ITAA (le « Comité de pilotage »), lequel fait fonction d'organe décisionnel de l'ITAA et fonctionne par consensus. Le Comité de pilotage est chargé de la planification stratégique annuelle, de la sélection des pays, du budget, de l'approbation des investissements représentant des ressources importantes et de la gestion de la propriété intellectuelle. Les activités opérationnelles et administratives de l'ITAA sont soumises aux règles et procédures du FIDA. Le Comité de pilotage se réunit chaque trimestre; il lui est fait rapport deux fois par an sur les progrès généraux réalisés par l'ITAA.
- 4.2. Le Comité de pilotage est présidé par une déléguée ou un délégué désigné des Parties. La présidence est un poste purement administratif, dépourvu de pouvoir décisionnel propre.
- 4.3. Un conseil consultatif sera nommé selon une procédure à déterminer par les Parties et sera chargé d'épauler et de guider le Comité de pilotage dans ses décisions stratégiques.

ARTICLE 5

CONSULTATION

- 5.1. Les Parties se tiennent réciproquement informées et, chaque fois que nécessaire, se consultent sur les questions d'intérêt mutuel concernant l'ITAA, eu égard à sa mise en œuvre et à ses structures de gouvernance.

ARTICLE 6

ÉCHANGE D'INFORMATIONS

- 6.1. Dans les limites du champ d'application du présent Mémoire, les Parties échangent des informations et des données pertinentes sur les questions d'intérêt commun et collaborent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de ces informations et données, sous réserve de leurs politiques et procédures respectives concernant la divulgation des informations.
- 6.2. Les Parties sont autorisées à divulguer le Mémoire et les informations y afférentes conformément à leurs politiques respectives. Toutefois, elles

conviennent que les documents ou informations échangés entre elles dans le cadre de la mise en œuvre du Mémoire ne doivent en aucun cas être divulgués à des tiers par la Partie ayant reçu les documents ou les informations en question sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

ARTICLE 7

UTILISATION DES NOMS ET EMBLÈMES, ET MODALITÉS DE RECONNAISSANCE

- 7.1. Aucune des Parties ne peut utiliser ni nom, abrégé ou non, ni le logo de l'autre Partie, dans le cadre de ses activités ou à des fins de diffusion auprès du public, sans le consentement écrit exprès et spécifique de l'autre Partie.
- 7.2. Les Parties se consultent d'abord quant aux modalités de toute annonce ou reconnaissance de l'appui apporté par l'autre Partie dans le cadre des activités menées au titre du Mémoire.

ARTICLE 8

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 8.1. Les droits de propriété intellectuelle qui résultent de produits ou travaux entrepris dans le cadre des activités de collaboration visées par le Mémoire pourront faire l'objet d'un accord écrit entre les Parties.
- 8.2. Les parties reconnaissent que tous les produits financés et les droits de propriété intellectuelle qui leur sont associés auxquels ce Projet donnera lieu seront gérés d'une manière qui permette un « accès mondial ». Le terme « produits financés » désigne les produits, les services, les processus, les technologies, les supports, les logiciels, les données, les innovations et les actifs de propriété intellectuelle qui découlent du Projet (y compris les modifications, les améliorations et le développement de la technologie de base). Le terme « accès mondial » désigne le fait que: a) les connaissances et les informations acquises dans le cadre du Projet seront diffusées rapidement et largement; b) les produits financés seront mis à disposition et accessibles à un prix abordable aux personnes qui en ont le plus besoin dans les pays en développement.
- 8.3. Sauf disposition contraire écrite, chaque Partie conserve la propriété de tous les produits, services, processus, technologies, supports, logiciels, données ou autres innovations, et les actifs de propriété intellectuelle créés par la Partie ou une partie tierce pour ou en dehors du Projet utilisés dans le cadre du Projet (la « technologie de base »).

- 8.4. L'acquisition par l'une ou l'autre des Parties d'un quelconque droit ou agrément relatif à un actif de propriété intellectuelle d'une autre Partie, dont toute technologie de base, est expressément exclue, sauf accord mutuel par écrit.

ARTICLE 9

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 9.1. Le présent Mémoire consacre la volonté des Parties de coopérer à titre non exclusif, de bonne foi, mais sans s'obliger mutuellement de manière juridiquement contraignante ni engager leur responsabilité les unes vis-à-vis des autres.
- 9.2. Il est entendu et convenu qu'aucune disposition du Mémoire: a) ne saurait constituer une offre, une promesse ou un engagement des Parties en vue du financement de tout ou partie des activités mentionnées dans le Mémoire ou en résultant, ou être interprétée comme telle; b) ne saurait être interprétée comme créant une coentreprise, un partenariat, une relation mandant-mandataire, une relation d'emploi ou tout autre rapport susceptible d'entraîner un régime de responsabilité du fait d'autrui entre les Parties; c) ne saurait être interprétée comme créant un engagement de l'une des deux Parties à accorder un traitement privilégié à l'autre Partie pour toute question visée dans le Mémoire.
- 9.3. Toute activité à entreprendre au titre du Mémoire fera l'objet, au besoin, d'arrangements ou d'accords distincts, qui seront conclus entre les Parties au cas par cas, qui préciseront la forme et la teneur particulières des activités, et qui définiront les obligations et les responsabilités de chaque Partie à l'égard de ces activités, ainsi que les modalités et conditions applicables.
- 9.4. Tout différend découlant directement ou indirectement de l'interprétation ou de l'application d'une quelconque disposition du Mémoire est résolu à l'amiable par voie de consultations entre les Parties.
- 9.5. Aucune disposition figurant dans le Mémoire ou s'y rapportant ne peut être interprétée comme constituant un abandon, une renonciation ou une autre modification d'un droit, d'un privilège, d'une immunité ou d'une exonération dont jouit le FIDA aux termes de l'Accord portant création du FIDA, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies, de tout autre document, traité ou convention à caractère international, ou du droit international coutumier.
- 9.6. Les services de McKinsey ne sont pas considérés comme des conseils en matière d'investissement, de droit, de fiscalité, de comptabilité ni aucun autre type de conseil

réglementé. Les Parties reconnaissent que McKinsey ne supplante pas les autres organes de gestion ou de décision des Parties et ne garantit pas les résultats. Chaque Partie demeure seule responsable de ses décisions, de ses actions, de son utilisation des produits et de sa conformité aux règles, politiques et procédures applicables.

ARTICLE 10

COMMUNICATION et COORDINATION

- 10.1. Chaque Partie désigne un responsable (ci-après le « Responsable ») chargé de conduire au nom de cette Partie les relations tombant sous le coup du présent Mémoire. À cette fin et jusqu'à nouvel ordre, la Fondation est représentée par Enock Chikava, Directeur par intérim, Programme de développement agricole; McKinsey, par Omid Kassiri, Associé; et l'AGRA, par Apollos Nwafor, Vice-Président, Division Action publique et capacité publiques. Jusqu'à nouvel ordre, le FIDA est représenté, aux fins susmentionnées, par Donal Brown, Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes.
- 10.2. Toute notification ou autre communication faite dans le cadre du Mémoire doit être adressée et envoyée à l'attention des Responsables aux adresses ci-dessous, ou toute autre adresse désignée par notification d'une Partie à l'autre:

Pour la Fondation:

Enock Chikava
Directeur par intérim, Programme de développement agricole
Bill & Melinda Gates Foundation
P.O. Box 23350
Seattle, WA 98109
Courriel: Enock.Chikava@gatesfoundation.org

Pour le FIDA:

Donal Brown
Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome
Italie
Courriel: d.brown@ifad.org

Pour l'AGRA

Alliance pour une révolution verte en Afrique
West End Towers, 4th Floor,
Kanjata Road, Off Muthangari Drive, Off Waiyaki Way,
P.O. Box 66773,
Westlands 00800,
Nairobi, Kenya
À l'attention de: M. Apollos Nwafor
Courriel: Anwafor@agra.org

Pour McKinsey:

McKinsey & Company, Inc. Kenya
2nd Floor, Mzima House, Mzima Springs Road
PO Box 66747-00800
Nairobi, Kenya
À l'attention de: M. Omid Kassiri, Conseiller juridique

ARTICLE 11**EXEMPLAIRES ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE**

- 11.1. Le Mémorandum peut être signé en plusieurs exemplaires, lesquels constituent ensemble un seul et même accord. Les Parties peuvent également signer le Mémorandum à l'aide d'une signature électronique et se transmettre, les unes aux autres, par voie électronique ledit Mémorandum ainsi signé sous la forme d'un document PDF, cette signature engageant les Parties telles qu'elles figurent dans ce document.

ARTICLE 12**ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, DÉNONCIATION ET MODIFICATION**

- 12.1. Le Mémorandum entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.
- 12.2. Sa durée est de trois (3) ans. Cette dernière peut être prolongée par un accord mutuel écrit des Parties, conclu dans un délai de trois (3) mois avant l'expiration du Mémorandum.
- 12.3. Chaque Partie peut, sur préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours notifié à l'autre Partie, résilier le présent Mémorandum. Toute résiliation du Mémorandum s'applique sans préjudice de l'achèvement en bonne et due forme de toute activité

de coopération en cours et tout autre droit ou obligation découlant pour les Parties de tout instrument juridique conforme au présent Mémoire.

- 12.4. Les Parties se consultent pour toute modification à apporter aux conditions du Mémoire. Toute modification est établie par écrit et entre en vigueur après sa signature par l'ensemble des Parties.

EN FIN DE QUOI, les Parties, agissant chacune par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont signé le Mémoire d'accord établi en langue anglaise.

BILL and MELINDA GATES FOUNDATION



Nom: Rodger Voorhies
Titre: Président, Division
Croissance mondiale et
perspectives d'emploi

Date: 28/06/22
Lieu: Seattle WA

MCKINSEY & COMPANY, INC. Kenya



Nom: Omid Kassiri
Titre: Associé directeur

Date: 29/06/2022
Lieu: Nairobi, Kenya

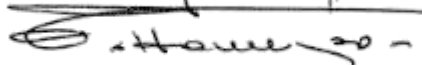
**ALLIANCE POUR UNE RÉVOLUTION
VERTE EN AFRIQUE**



Nom: Agnes Kalibata
Titre: Présidente

Date: 4 juillet 2022
Lieu: Nairobi, Kenya

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE**



Nom: Gilbert F. Houngbo
Titre: Président

Date: 5 juillet 2022
Lieu: Rome, Italie